



LE 12^{ème} PROGRAMME : LA CONDITION D'ÉLIGIBILITÉ "DÉMARCHE GLOBALE", ENTRE PETIT CYCLE ET GRAND CYCLE DE L'EAU

Nicolas VENANDET – Agence de l'eau Rhin-Meuse

Etapes de la stratégie Eau et nature en ville *(CGEU, avril 2021)*



Désimperméabiliser

- Convaincre, démontrer
- Créer des REX locaux
- Sensibiliser les services
- Intégrer aux études d'impact l'approche « coût global »



Capitaliser

- Elargir au BV urbain
- Améliorer la connaissance des pratiques
- Intégrer les études
- Toucher les acteurs de l'aménagement



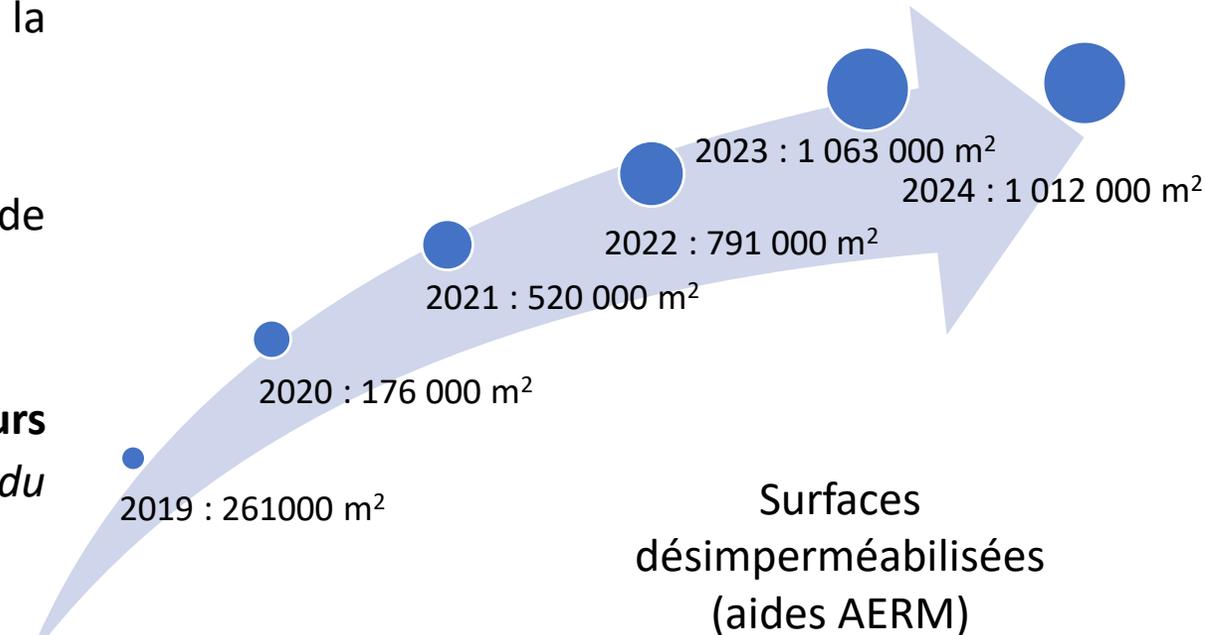
Systematiser

- Documents d'urbanisme
- Règlements, chartes, programmes envi.
- Zonage pluvial
- Plans de gestion

Bilan des aides engagées au 11^{ème} Programme d'intervention

Enclenchement et confirmation du déploiement de la politique de la ville perméable et durable :

- **Des objectifs quantitatifs de programmes atteints** en termes de surfaces perméabilisées
- **70% des montants d'aide attribués concernent des secteurs cibles du PAOT** temps de pluie (*=prioritaires pour la reconquête du bon état des cours d'eau dégradés*)
- **60 % des dossiers** mettent par ailleurs en œuvre des solutions fondées sur la nature (noues, toitures végétalisées...)
- **140 cours d'écoles « bulles nature »** engagées depuis fin 2020

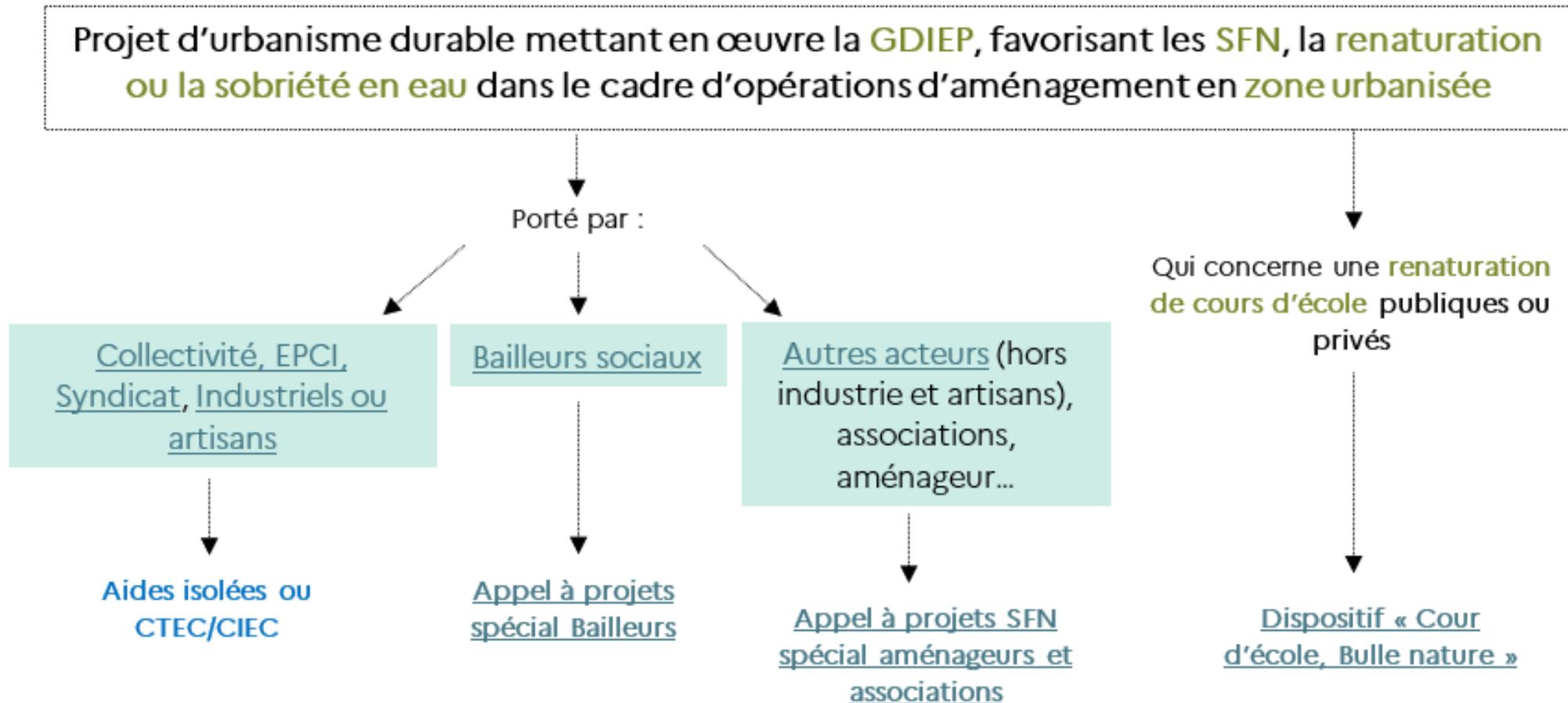




Thématique Eau et Nature en Ville et village

= urbanisme durable autour
du cycle naturel de l'eau :
perméabilisation,
biodiversité en ville,
sobriété en eau

Une entrée par typologie d'acteurs



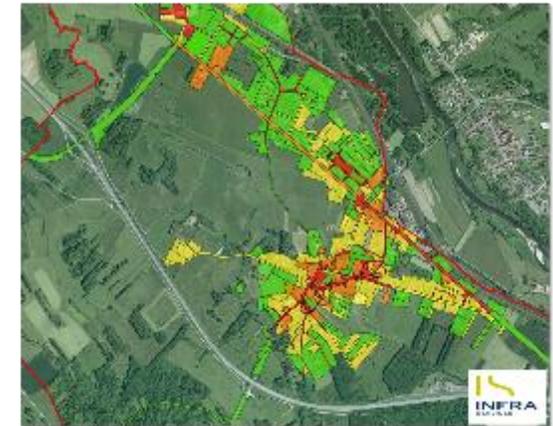
Principe d'éligibilité lié à l'engagement d'une démarche globale de réflexion et d'action (nouvelle condition d'éligibilité aux aides au P12)

Objectif : après le déploiement massif de projets vitrines sur tout le territoire, développer les démarches globales et l'intégration de ces pratiques aux documents d'urbanisme

Les aides **aux projets** sont conditionnées à **l'engagement d'une démarche globale de réflexion et d'actions**, mise en place à l'échelle des EPCI ou des agglomérations d'assainissement (voire à l'échelle communale) – **Hors cas particulier du dispositif « cours d'école, bulles natures » qui reste éligible hors de cette démarche globale**

➤ *Mesure applicable à partir de la deuxième demande d'aides déposée dans le cadre du 12^{ème} programme d'intervention*

L'engagement d'une démarche s'apprécie par le **lancement des études suivantes** : étude du potentiel de déraccordement, schéma directeur de gestion des eaux pluviales et/ou zonage pluvial

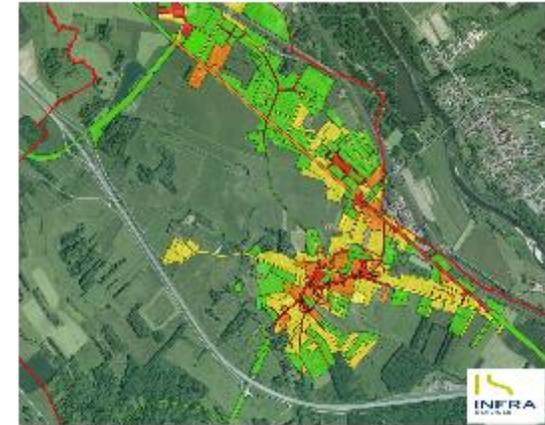


Etudes du potentiel
déraccordement

La notion de démarche globale de réflexion et d'action (nouvelle condition d'éligibilité aux aides au P12)

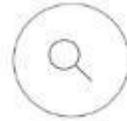
Éléments d'appréciation :

- Basée sur les critères « pluviaux » minima : étude du potentiel de déraccordement, schéma de gestion des EP et plan d'actions TP, zonage pluvial pour les collectivités mais liste non exhaustive
- Intégration aux documents d'urbanisme et aux pratiques de la collectivité ou du patrimoine privé concerné
- Besoin d'être dans une dynamique de progrès : critères évolutifs, à l'appréciation de l'AERM



*Etudes du potentiel
déraccordement*

Un centre de ressource en ligne... Pour une ville perméable et durable



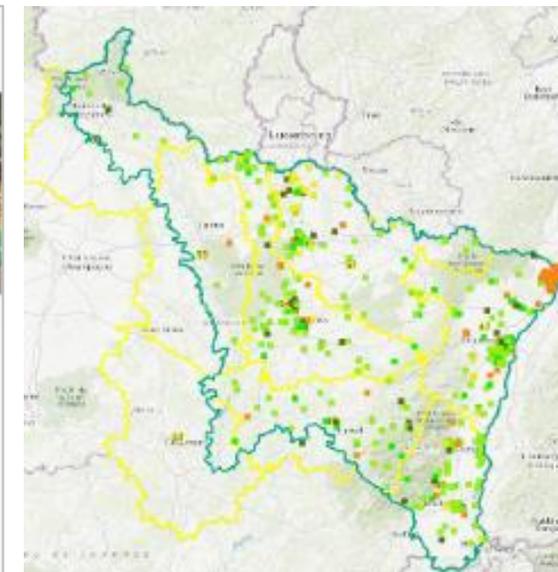
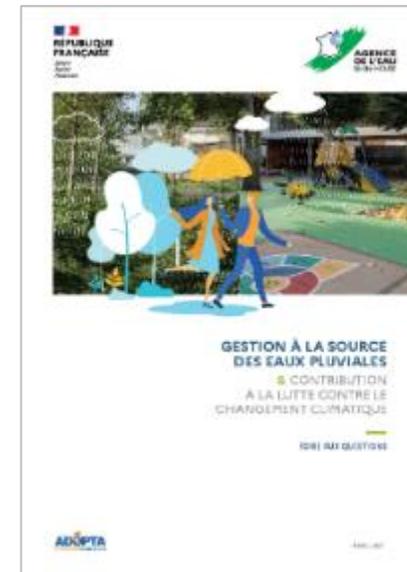
L'AGENCE DE L'EAU & SES ACTIONS

RESSOURCES & DÉMARCHES



→ Page Internet : [Pour une ville perméable et durable](#)

- Cartographie des opérations de GDIEP sur le bassin Rhin-Meuse
- Boîte à outils :
 - fiches REX
 - vidéos
 - documents ressources
 - Foire aux questions de l'AERM sur la GDIEP
 - Etc...



Cycle de WÉBINAIRES sur la Gestion Durable et Intégrée des Eaux Pluviales pour les élus et techniciens

Enregistrements et supports disponibles sur le site de l'AERM :

- #1 : On roule sur l'eau ? : La performance des chaussées à structure réservoir ;
- #2 : Le coût de la gestion durable des eaux pluviales ;
- #3 : Les cours d'écoles végétalisées : engager et réussir son projet ;
- #4 : Intégrer l'eau dans les projets d'aménagement;
- #5 : La gestion durable et intégrée des eaux pluviales : Pourquoi? Comment? ;
- #6 : La récupération et la réutilisation des eaux de pluie dans les projets d'aménagement ;
- #7 : Voies départementales et traversées de village : comment concilier gestion de l'eau et usages ? ;
- #8 : Gestion de l'eau à la parcelle : comment ? ;
- #9 : Demarche globale et plan d'action temps de pluie : le rex de colmar

